

BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK PARLEMENT

PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

INTEGRAAL VERSLAG VAN DE INTERPELLATIES EN DE VRAGEN

**COMPTE RENDU INTÉGRAL DES INTERPELLATIONS ET
DES QUESTIONS**

COMMISSIE VOOR DE TERRITORIALE ONTWIKKELING

**BELAST MET DE STADSVERNIEUWING, DE STEDENBOUW, HET GRONDBELEID,
HET ERFGOED EN HET TOERISME**

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

**CHARGÉE DE LA RÉNOVATION URBAINE, DE L'URBANISME, DE LA POLITIQUE FONCIÈRE,
DU PATRIMOINE ET DU TOURISME**

VERGADERING VAN MAANDAG 20 JANUARI 2020

RÉUNION DU LUNDI 20 JANVIER 2020

VOORLOPIG VERSLAG

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

COMPTE RENDU PROVISOIRE

Non encore approuvé par les orateurs.
Ne pas citer sans mentionner la source.

Présidence : Mme Isabelle Emmery, présidente.

[105]

QUESTION ORALE DE MME FRANÇOISE SCHEPMANS

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE LA RÉNOVATION URBAINE, DU TOURISME, DE LA PROMOTION DE L'IMAGE DE BRUXELLES ET DU BICULTUREL D'INTÉRÊT RÉGIONAL,

ET À M. ALAIN MARON, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE LA TRANSITION CLIMATIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE,

concernant "le déménagement potentiel de l'Agence Bruxelles Propreté".

[107]

Mme Françoise Schepmans (MR).- D'après un article publié dans L'Écho le 4 décembre dernier, bpost aurait revu ses plans d'expansion et abandonné l'idée de créer un nouveau centre de tri postal.

La Société d'aménagement urbain (SAU) est propriétaire d'un terrain situé sur le site du triangle à Herrmann-Debroux, qui était convoité par bpost. Près de 4.000 m² du site devaient être dédiés à la logistique, quelque 575 m² aux fonctions administratives et 11.500 m² à un parking à l'horizon 2020. Aujourd'hui, il semblerait toutefois que Bruxelles Propreté convoite également ce terrain initialement prévu pour bpost, afin d'y installer son siège administratif et d'y aménager un dépôt et des parkings.

En 2018, le comité d'avis avait désigné Tractebel/URA comme lauréat pour construire le bâtiment. Comment ce projet sera-t-il adapté pour répondre aux besoins du nouveau locataire ? Le plan d'aménagement directeur (PAD) était soumis à une enquête publique jusqu'au 19 décembre dernier. A-t-il été modifié en conséquence ? Sur quelles bases les projections de Bruxelles Propreté ont-elles été émises ? La mise en place du projet ayant déjà pris du retard, quand pouvons-nous espérer une décision de la part de Bruxelles Propreté ? Quelle serait l'ampleur du déménagement de l'agence et quel en serait le coût ? À combien s'élève le loyer actuel du siège administratif de Bruxelles Propreté, locataire d'une propriété privée ? Quelles économies ce déménagement pourrait-il entraîner ?

[109]

M. Alain Maron, ministre.- Votre question étant à cheval sur les compétences du ministre-

président et les miennes, je serai votre interlocuteur à ce propos.

Tractebel/URA avait été désigné comme lauréat pour construire le bâtiment. Ce projet était le résultat d'un concours organisé par bpost et accompagné par le maître-architecte. Aucune continuité de la mission Tractebel/URA pour un futur projet sur le site du triangle n'a été envisagée après que bpost a mis un terme à cette mission.

Un nouveau marché public devrait être organisé pour désigner l'architecte d'un futur projet. Toutefois, dans son état d'avancement au moment de l'annulation de la mission, le projet Tractebel/URA pourrait s'avérer utile et être pris en considération pour la rédaction du programme de concours relatif à un futur projet. Son utilité résiderait dans la compréhension des enjeux et les contraintes du site, à condition que le programme soit partiellement ou totalement comparable.

S'agissant de la modification du PAD à la suite de l'enquête publique, le ministre-président m'informe que les arbitrages faisant suite aux conclusions de l'enquête publique n'ont pas encore été effectués. En effet, ce projet de PAD doit au préalable recevoir l'avis de la Commission régionale de développement (CRD). Le projet n'ayant pas été écrit sur mesure pour bpost, il comporte une certaine flexibilité. Il prévoit de manière large des équipements et activités productives ou logistiques à la pointe sud du triangle.

Sur quelle base les projections de Bruxelles Propreté ont-elles été émises ? Le projet de PAD Herrmann-Debroux a été approuvé en mai 2019, en première lecture, par le gouvernement. Le PAD précise les grands principes urbains qui guideront le réaménagement de l'entrée sud-est de la Région.

Ce nouvel aménagement permet de traiter de manière plus ambitieuse certains sites stratégiques présents dans le périmètre du projet pour garantir la mixité des fonctions urbaines et permettre la mise en place d'équipements, d'espaces publics et d'espaces verts.

Le PAD prévoit ainsi une programmation variée avec un socle d'activités productives ou logistiques, dont celles de Bruxelles Propreté, une dalle paysagère à hauteur de celle du Centre hospitalier interrégional Edith Cavell (Chirec) et des émergences pour des fonctions de bureau et de logement.

[111]

Dans ce périmètre, Bruxelles Propreté est intéressée par le site du triangle Delta, une friche ferroviaire non bâtie enclavée entre trois voies de chemin de fer. L'agence a donc marqué son intérêt auprès de la SAU pour implanter une partie de ses activités sur ce site.

Bruxelles Propreté y bénéficierait d'une superficie d'environ 9.500 m² pour l'implantation d'un secteur de nettoyage rassemblant 100 véhicules et 400 agents opérationnels, ainsi que d'un siège comptant 300 agents administratifs. Le siège administratif, actuellement situé avenue de Broqueville à Woluwe-Saint-Pierre, dans un immeuble privé déconnecté des secteurs opérationnels de l'agence, gagnerait en effet à être plus proche de ses services et à occuper un immeuble public.

Par ailleurs, si l'intégration du parking sous la dalle paysagère, à hauteur de la dalle du Chirec, représente un certain surcoût, c'est aussi une valeur ajoutée environnementale pour la zone et pour l'agence, puisqu'elle permet une utilisation de cet espace à des fins paysagères ou de ferme urbaine.

Enfin, bpost ayant abandonné son projet de centre de tri, une surface dans la pointe du triangle pourrait être disponible pour un recypark, ce qui permettrait de faire de cette zone un grand pôle d'activités de Bruxelles Propreté au sud de la Région.

Néanmoins, dans le contexte budgétaire actuel, je ne peux préciser quand une décision sera prise pour cet éventuel déménagement. Les cabinets travaillent actuellement sur un projet de budget pluriannuel, qui devra faire l'objet d'arbitrages. Les besoins en infrastructures de l'agence font bien sûr partie des thèmes de cette réflexion budgétaire.

Une étude préprogrammation a validé le projet de déménagement des 300 agents administratifs, des 400 agents opérationnels et des véhicules associés à cet endroit. Le coût des travaux est estimé à 42 millions d'euros, extension du recypark non comprise. Ce budget inclut les travaux de construction du secteur du nettoyage et du siège administratif, ainsi que les honoraires d'architectes.

En 2019, le loyer du siège administratif de l'agence, charges comprises, s'élevait à 1.111.000 euros, auxquels il faut ajouter environ 300.000 euros de taxes et de précompte. Ne fût-ce que pour le siège administratif, les économies devraient donc atteindre plusieurs millions d'euros.

[113]

Mme Françoise Schepmans (MR).- Il est incontestablement intéressant de regrouper l'administration et le dépôt au même endroit, pourvu que l'on veuille à associer les habitants du quartier et à mener la concertation sociale avec l'ensemble des travailleurs, afin de tendre à un même objectif.

- *L'incident est clos.*

[117]

[119]

QUESTION ORALE DE MME CÉLINE FREMAULT

À M. PASCAL SMET, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'URBANISME ET DU PATRIMOINE, DES RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,

concernant "la rénovation des palais du Heysel".

[121]

Mme Céline Fremault (cdH).- Le 16 novembre dernier, vous avez déclaré dans La Libre Belgique et La Dernière Heure/Les Sports que la rénovation des palais du Heysel était "une priorité absolue". Les palais du Heysel sont réunis sur un site d'une superficie de 115.000 m², qui comprend notamment le fameux palais 12.

La façade du grand palais est emblématique avec ses quatre grandes statues reprenant les grandes avancées de l'époque industrielle. Ce bâtiment a permis d'accueillir à Bruxelles les Expositions universelles de 1935 et de 1958 et de jouer un rôle majeur dans la transformation de notre capitale. Sur le plan architectural, le grand palais est un exemple typique de l'Art déco, tandis que les pavillons reflètent l'architecture moderne qui régnait lors de l'Exposition universelle de 1958.

L'actualité du site a connu quelques évolutions telles que la récente annonce du départ prochain du Seafood Expo vers l'Espagne, notamment pour des raisons de capacité d'accueil des palais du Heysel. Si notre Région peut se targuer d'être la deuxième destination mondiale des congrès, derrière Singapour, d'autres villes telles que Barcelone ou Madrid montent en puissance et proposent des infrastructures d'accueil de qualité.

Les différents palais manifestent des signes de vieillissement. J'ignore si cela a un lien mais un incendie s'est déclaré sur le toit du palais 5 en novembre, lors du lancement du Salon Agribex. Les palais sont aussi extrêmement fréquentés lors du Salon de l'auto. C'est donc avec enthousiasme que j'ai accueilli votre déclaration sur leur rénovation.

M. le secrétaire d'État, quel est le calendrier prévu pour la rénovation, que vous avez qualifiée de priorité absolue ? Sous quelle forme comptez-vous intervenir au niveau du budget ? Je ne pense pas avoir remarqué une ligne spécifique lors de notre discussion budgétaire. J'imagine que si c'est le cas, ce ne sera certainement pas avant l'an prochain.

Dès lors que vous considérez cette rénovation comme une priorité absolue et qu'une majorité de députés peuvent soutenir cette rénovation pour des raisons architecturales et autres, il va bien falloir l'intégrer dans la mise en œuvre de Neo 1 et Neo 2. Quelle sera l'interaction entre la rénovation des palais du Heysel et les projets Neo 1 et Neo 2 ? Comment comptez-vous procéder ? Quelles seront les séquences de cette mise en place ? Par ailleurs, il faudra aussi envisager le coût de cette opération, qui mobilisera des fonds publics dans les mois et années à venir.

[123]

M. Pascal Smet, secrétaire d'État.- Pour commencer, je souhaiterais préciser que le projet Neo 1 et les palais du Heysel fonctionnent de manière autonome. À ma connaissance, il n'y a aucun lien entre les chantiers envisagés pour Neo 1 et ceux qui concernent les palais du Heysel.

S'agissant du projet Neo 2, Neo a commandé une étude des conséquences de l'évolution du marché des foires, salons et conventions par rapport aux conditions d'exploitation de Brussels Expo et d'une infrastructure de congrès. Le but de la réflexion en cours est d'examiner l'opportunité éventuelle d'étendre l'emprise territoriale de la réflexion planologique de Neo au site de Brussels Expo.

Compte tenu de la détérioration des infrastructures de Brussels Expo, les instances de Brussels

Expo ont décidé, sur proposition de la Ville de Bruxelles, de commander une étude afin d'élaborer un plan directeur de rénovation. L'objectif de cette étude serait d'obtenir une évaluation claire et objective des avantages et des inconvénients sur le plan des investissements, de la faisabilité commerciale, opérationnelle et financière, des contraintes temporelles et des perspectives de performances sous l'angle de la technologie et de la durabilité.

(Remarques de Mme Fremault)

Les conclusions de l'étude en question devraient être publiées en juillet 2020. Lors de sa réunion de la semaine dernière, le gouvernement a pris connaissance de cette évolution. Nous participerons au comité d'accompagnement afin de nous tenir correctement informés.

Cela ne veut toutefois pas dire que la Région bruxelloise s'engage aujourd'hui et qu'il y aura des conséquences juridiques ou financières. Nous suivrons l'évolution du dossier, car nous sommes tous d'accord sur le fait que les palais d'exposition sont cruciaux pour l'économie bruxelloise ainsi que pour l'image de la Ville de Bruxelles. Il est dès lors essentiel d'entamer une réflexion à cet égard, raison pour laquelle la Ville de Bruxelles a commandé une étude. En conclusion, je ne peux actuellement pas répondre à la question.

[127]

Je ne peux que répéter ce que j'ai déjà dit lors de l'interview, à savoir que je continue à croire que la rénovation de ces palais est extrêmement urgente, et selon moi plus urgente que la construction d'un nouveau centre de congrès. En effet, il est toujours possible d'organiser des congrès dans des palais d'exposition rénovés, comme le font d'autres pays.

Pour me former définitivement une opinion, que j'exprimerai au gouvernement, je dois avoir reçu les résultats de cette étude. Ce n'est qu'à ce moment-là que nous pourrons examiner les conditions et répondre aux différentes questions. Je vous donne donc rendez-vous en automne.

[129]

Mme Céline Fremault (cdH).- Mieux vaut une étude que rien du tout. Il est fondamental de savoir combien cela va coûter et si cela a un intérêt, de connaître les contraintes temporelles... Il ne faudrait pas se retrouver en fin de législature avec uniquement un prix et un délai, et rien de l'autre côté. Cela signifierait que nous aurions perdu des années.

La difficulté reste aujourd'hui la concomitance. L'étude est fondamentale pour la rénovation, mais elle va vous obliger à prendre position sur Neo 2. D'une certaine manière, que vous lanciez cette étude au moment où Neo 2 est mis au frigo tombe plutôt bien.

M. Pascal Smet, secrétaire d'État.- Ce n'est pas nous...

Mme Céline Fremault (cdH).- Je l'entends bien. Mais j'imagine que vous vous parlez de temps en temps. C'est préférable, dans ce dossier.

La mise au frigo de Neo 2, le report d'une année du projet et l'étude que vous menez sur la

rénovation des palais du Heysel nous permettront certainement d'avoir, à l'été 2020, une réponse générale. Ainsi, nous saurons enfin vers quoi nous nous dirigeons. Une rénovation ne se fait pas du jour au lendemain et représente un coût important. Si vous voulez procéder à des budgétisations, il faudra démarrer tout cela en 2021.

Je serai donc extrêmement attentive aux résultats de cette étude, mais surtout à l'articulation entre celle-ci et la mise au frigo de Neo 2. Nous devons avancer sur ce site important, qui fait d'ailleurs l'objet de nombreuses discussions dans cette commission.

- *L'incident est clos.*

[133]

QUESTION ORALE DE MME ISABELLE PAUTHIER

À M. PASCAL SMET, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'URBANISME ET DU PATRIMOINE, DES RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,

concernant "la demande de protection, par l'inscription sur la liste de sauvegarde, de la partie non classée du jardin de la villa Dewin, introduite par la commune de Forest".

[135]

Mme Isabelle Pauthier (Ecolo).- Le 19 mars 2019, la commune de Forest a déposé, auprès de vos services, une demande d'inscription sur la liste de sauvegarde de la partie non classée du jardin de la villa Dewin, du nom de son architecte Jean-Baptiste Dewin, mais qui est en fait l'hôtel Danckaert, sise aux numéros 33 et 35 de la rue Meyerbeer.

Ce site défraie la chronique patrimoniale bruxelloise depuis 2014. En effet, l'hôtel Danckaert, construit en 1922 par le célèbre architecte Jean-Baptiste Dewin, ainsi que l'immeuble mitoyen construit en 1951 pour le fils Danckaert et l'ensemble du jardin ont été vendus par les héritiers Danckaert à un promoteur en 2014. Celui-ci a procédé à un remembrement cadastral qui a isolé, du reste du jardin initial, la villa et sa roseraie, soit 8 ares environ sur les 33 ares d'origine, et a vendu la villa et sa roseraie à un tiers.

Le 2 juillet 2015, la Région bruxelloise a ouvert une procédure de classement uniquement pour la villa et de la partie contiguë du jardin. Elle n'a pas suivi l'avis de la Commission royale des monuments et des sites (CRMS) qui proposait le classement de l'entièreté du site. Le classement définitif est intervenu le 7 juillet 2016, sans justification de cette amputation.

Ce classement partiel peut résulter de la logique parcellaire à l'œuvre depuis les années 50 : d'une part, la séparation des deux lots par une simple palissade de bois et, d'autre part, l'absence de certitude concernant la conception du jardin par Jean-Baptiste Dewin. À l'époque, en effet, les plans des jardins n'étaient pas déposés auprès de l'administration.

Cette décision a permis d'envisager le développement d'un projet immobilier sur le reste du terrain. Le 11 mars 2016, une première demande de permis d'urbanisme a été déposée pour la construction de 51 logements assortis de 67 places de parking et l'abattage de 29 arbres à haute tige. Cette demande a fait l'objet d'un avis unanimement défavorable de la commission de concertation et a été retirée.

En 2018, une nouvelle demande a été soumise pour la démolition de la maison sise au n° 35 de la rue Meyerbeer et la construction de 39 logements répartis en deux immeubles avec un espace pour profession libérale et un parking souterrain de 41 places, l'abattage de 29 arbres à haute tige et la restauration d'une partie du jardin de l'hôtel Danckaert classée par arrêté du 7 juillet 2016.

[137]

Le comité Notre histoire a diffusé une pétition qui a recueilli 2.800 signatures. Nous nous souvenons tous de la mobilisation importante et des nombreux articles de presse parus à l'époque.

Lors de la commission de concertation du 16 mars 2019, les réclamations portaient principalement sur les aspects patrimoniaux et considéraient en particulier que l'étude historique du jardin était peu qualitative et peu complète, qu'il y avait une incohérence dans la décision du gouvernement de classement partiel du jardin, et que le refus du gouvernement d'étendre le classement à l'entièreté du jardin, malgré ses qualités et son unité ainsi que son attribution probable à l'architecte Dewin, étaient regrettables.

Cette décision entraîne en effet l'altération de l'hôtel Danckaert, la perte de qualités patrimoniales, un impact négatif sur le bien classé, le non-respect de l'avis de la direction des monuments et sites (DMS) et le non-respect de la zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (Zichee).

Le 19 mars 2019, la commune a introduit une demande pour inscrire la partie non classée du jardin sur la liste de sauvegarde. Où en est la procédure ?

Le 26 mars, la commission de concertation a remis, à l'unanimité, un avis défavorable sur la deuxième demande de permis d'urbanisme visant la construction d'immeubles à appartements sur le parking. Où en est la procédure ?

Le manque de clarté handicape visiblement la réaffectation de l'hôtel Danckaert, en vente depuis plus de deux ans. En effet, qui achèterait à ce prix un bien exceptionnel menacé par un projet de promotion immobilière ? Quel processus peut-il être mis en place, en concertation avec les habitants, pour préserver ce site ?

[139]

M. Pascal Smet, secrétaire d'État.- En ce qui concerne la procédure de demande d'inscription sur la liste de sauvegarde de la partie non classée, un accusé complet a été envoyé au collège des bourgmestre et échevins le 6 mai 2019.

L'analyse finale de la direction du patrimoine culturel d'urban.brussels ne nous a pas encore été

transmise, mais elle le sera sans doute bientôt.

À la suite de l'avis défavorable de la commission de concertation du 26 mars 2019, le demandeur a sollicité la suspension de la procédure d'urbanisme afin d'avoir la possibilité d'adapter son projet. À ce jour, nous n'avons pas encore reçu de plans modificatifs. Nous avons toutefois eu des contacts.

Nous attendons de connaître les changements qu'ont subis ces plans et d'examiner leur conformité. Lorsque je disposerai de tous ces éléments, nous analyserons la situation et nous proposerons une décision au gouvernement.

Je ne peux pas vous en dire plus aujourd'hui.

[141]

Mme Isabelle Pauthier (Ecolo).- J'attire votre attention sur l'intérêt patrimonial absolument exceptionnel de ce bien et sur la mobilisation que sa sauvegarde a suscitée. Il faut traiter ce dossier avec prudence, compte tenu de l'intérêt patrimonial du bien et en concertation avec les riverains et les associations.

- *L'incident est clos.*

(Mme Isabelle Pauthier, deuxième vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

[147]

QUESTION ORALE DE M. PETYA OBOLENSKY

À M. PASCAL SMET, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'URBANISME ET DU PATRIMOINE, DES RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,

concernant "le classement de l'intérieur de la Lever House dans une optique décoloniale".

[149]

M. Petya Obolensky (PTB).- La colonisation belge au Congo a été un crime contre l'humanité. Selon plusieurs sources, elle a en effet causé près de dix millions de morts. Cette violence a été particulièrement rémunératrice pour certaines grandes fortunes belges, qui ont profité de cette exploitation pour faire leur richesse sur le dos des Congolais.

Dans ce contexte-là, le capitaliste lord Lever obtient en 1911 du gouvernement belge une licence d'exploitation d'une concession de 39.000 km² dans le district de Kwilu, à l'ouest de la République démocratique du Congo, pour la production d'huile de palme. Les frères Lever, industriels anglais, sont les fondateurs de ce qui deviendra plus tard la multinationale Unilever, spécialisée dans la production de savon et de margarine et qui, au Congo, porte le nom d'Huileries du Congo belge (HCB).

L'obtention de ce monopole d'exploitation pour la famille Lever signifiait aussi que le gouvernement belge lui laissait des pouvoirs presque illimités sur un territoire vaste comme un quart de la Belgique. Il était même possible d'y forcer des déplacements de populations sur 100 ou 200 km de distance pour faire travailler celles-ci dans les plantations.

Afin d'augmenter la production et la rentabilité de son réseau d'huileries, la famille Lever n'a pas hésité à faire usage de toutes sortes de procédés : menaces, recrutements forcés d'ouvriers, prise en otages de femmes pour faire pression sur les familles, renouvellement tacite de contrats d'ouvriers sans leur accord, exigence du même taux de rentabilité des ouvriers quelle que soit la saison, etc. Tout cela sous les yeux et avec l'accord tacite de l'administration coloniale de l'époque.

En mai-juin 1931 se déclenche, dans ces huileries du groupe Lever, la plus importante révolte populaire de l'histoire du Congo belge. Un recruteur des huileries, mécontent du faible nombre d'hommes qu'il avait pu recruter, a décidé de séquestrer des femmes des villages des alentours, qui ont été violentées. Cet événement a déclenché une insurrection réprimée dans le sang pendant trois mois. Plusieurs centaines de Congolais sont morts dans ce qu'on appellera la révolte des Pendés, le peuple originaire de cette région. Il ne s'agit pas seulement d'une révolte contre le groupe Lever mais aussi, plus globalement, contre le système d'oppression colonial.

Alors que nous aurions pu espérer avoir, dans les rues de Bruxelles, un site qui rende hommage aux insurgés pendés se battant contre le régime colonial belge pour leurs droits sociaux et démocratiques et pour leur dignité, nous avons à la place une "Lever House", située rue Royale à Bruxelles, qui rend hommage à cette famille d'industriels coupables de ces crimes odieux. Nous retrouvons en effet dans ce bâtiment des statues qui rappellent l'idéologie raciste faisant des Africains et des Pendés, en insurrection contre un régime oppressif et injuste, des sauvages assoiffés de sang.

[151]

Selon la presse, ce bâtiment devrait être vendu prochainement. Nous risquons ainsi de perdre un élément important de cette histoire qui devrait nous permettre, si volonté politique il y a, de débiter un vrai travail de mémoire.

Quoi qu'il en soit, nous faisons appel au gouvernement et au secrétaire d'État chargé du patrimoine pour qu'il active rapidement la procédure de classement de l'intérieur de ce bâtiment, qui a une valeur historique essentielle, sachant que les façades ont déjà été classées en 1977. Le hall d'entrée du bâtiment ressemble à la rotonde du Musée de Tervueren. Elle est ornée du même marbre et décorée de niches représentant des travailleurs pendés travaillant l'arachide.

Nous demandons également au gouvernement de faire de ce bâtiment un lieu de mémoire et d'éducation sur les horreurs de l'occupation coloniale belge au Congo, et de participer ainsi à la construction d'une mémoire collective et d'une citoyenneté inclusive, collective et décoloniale.

Trois raisons expliquent pourquoi ce dossier est si important sur le plan symbolique. Premièrement, il représente toute la barbarie de la colonisation belge au Congo. Deuxièmement, il illustre le plus grand mouvement de résistance anticolonialiste, celui des Pendés. Troisièmement, il montre très

clairement qui s'est enrichi au Congo, c'est-à-dire les grands capitalistes belges, qui figurent toujours aujourd'hui parmi les plus gros capitalistes européens et les acteurs les plus puissants du marché de l'agroalimentaire.

Nous appelons le gouvernement bruxellois à concrétiser ses intentions exprimées dans le volet décolonial de la déclaration de politique générale (DPG), dont nous avons souligné à l'époque le caractère positif. Nous l'invitons à s'appuyer sur le mouvement bruxellois décolonial - qui a obtenu une victoire importante avec la première place Lumumba à Bruxelles -, pour que ce ne soit pas le point final de ce mouvement, mais plutôt le début d'une nouvelle aventure et d'une nouvelle dynamique décoloniale.

Nous attendons des élus de la majorité, ainsi que des partis d'opposition qui partagent avec nous ce désir de justice envers celles et ceux qui, au Congo, se sont battus pour la liberté, qu'ils nous rejoignent sur cette position.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a mis en vente ce bâtiment très vétuste. Il paraît donc urgent de s'activer pour le classement du hall d'entrée. Où en est la vente du bâtiment ? La Région ne pourrait-elle pas racheter le bâtiment pour en faire un espace ouvert à la sensibilisation ?

Où en est le dossier de classement de la Lever House ? L'extérieur du bâtiment étant classé, nous demandons au gouvernement bruxellois de classer dès que possible l'intérieur, et en particulier le hall d'entrée.

[153]

M. Pascal Smet, secrétaire d'État.- L'an dernier, mon cabinet a été contacté par l'écrivain Lucas Catherine, qui a attiré notre attention sur l'importance, pour les raisons que vous avez indiquées, de la Lever House dans l'histoire de la colonisation belge.

J'ai donc demandé à urban.brussels, l'administration du patrimoine, de préparer une note au gouvernement sur la Lever House et un projet d'arrêté entamant la procédure d'extension du classement à l'intérieur de l'immeuble. Ce projet sera soumis très prochainement au gouvernement car nous devons conserver ces témoignages de la période coloniale.

Ni urban.brussels ni moi-même n'avons de contacts directs à propos de la vente du bâtiment par la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais nous avons demandé une concertation avec ses gestionnaires. Nous allons également les informer prochainement par écrit de notre souhait d'examiner la protection patrimoniale, non seulement de l'extérieur du bâtiment, comme c'est actuellement le cas, mais également de l'intérieur.

Concernant la régularisation et les travaux, j'ai déjà répondu à une question de M. Coomans de Brachène il y a quelques semaines. Rien n'a changé à ce sujet. La demande de classement a déjà été introduite l'année dernière.

[155]

M. Petya Obolensky (PTB).- Je suis allé sur place ce matin et je n'étais pas très content. Le

panneau explicatif dont on m'avait parlé n'est qu'une feuille A4 plastifiée difficile à trouver. La description de ce patrimoine architectural extraordinaire souligne qu'il évoque une histoire coloniale qui "n'a pas toujours été glorieuse".

J'espère vraiment qu'on mettra les points sur les "i" et que M. Smet s'attachera à faire de ce lieu un espace décolonial. Ce ne serait d'ailleurs qu'une première étape.

Vous avez évoqué deux procédures, l'une de classement, l'autre de vente. Peut-on, par exemple, imaginer d'imposer au futur acheteur que le hall d'entrée soit accessible aux visites scolaires ?
Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet ?

M. Pascal Smet, secrétaire d'État.- Cela dépend du propriétaire. Si c'est un particulier, il lui revient de déterminer la fonction du bâtiment, même si celui-ci est classé. Pour que celui-ci soit accessible à tout moment, il faut qu'un pouvoir public s'en porte acquéreur. Mais je constate que la Fédération Wallonie-Bruxelles le vend...

M. Petya Obolensky (PTB).- La Région ne peut-elle l'acheter ?

M. Pascal Smet, secrétaire d'État.- La Région a beaucoup de choses à acheter ! Ce point ne figure pas dans notre liste de priorités. Peut-être faut-il demander à la Fédération Wallonie-Bruxelles - enfin, à la Communauté française, puisque la "Fédération Wallonie-Bruxelles" n'existe pas vraiment officiellement et juridiquement - pourquoi elle le vend.

- *L'incident est clos.*

[161]

QUESTION ORALE DE M. GEOFFROY COOMANS DE BRACHÈNE

À M. PASCAL SMET, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'URBANISME ET DU PATRIMOINE, DES RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,

concernant "la démolition de l'immeuble des rues du Marais et des Sables".

QUESTION ORALE JOINTE DE MME MARIE NAGY,

concernant "l'avenir de l'ensemble d'immeubles situé au croisement de la rue du Marais et de la rue des Sables".

[165]

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- Votre déclaration de politique générale (DPG) souligne : "Une politique de développement territorial durable est aussi une politique soucieuse du patrimoine. Le gouvernement poursuivra, d'une part, la politique de protection et de restauration du patrimoine bruxellois..."

Force est de constater que cette promesse est à nouveau bafouée. À quelques dizaines de mètres de la zone Unesco et face au lieu de la plantation du Meyboom, votre administration accepte de détruire un immeuble de l'architecte Paul Saintenoy. C'est consternant !

Début 2017, la Ville de Bruxelles avait introduit un recours afin d'empêcher cette démolition. Une pétition avait d'ailleurs récolté plusieurs milliers de signatures dans le but de sensibiliser votre administration et de l'inciter à trouver une autre solution. J'avais d'ailleurs proposé d'autres possibilités sur le terrain. Jusqu'à présent, mes propositions sont restées sans suite.

Si le nouveau projet est louable du point de vue du nouveau campus de la Hogeschool-Universiteit Brussel (HUB), devenue Odisee, il ne peut se faire au détriment de la disparition du patrimoine bruxellois, surtout lorsque celui-ci est en bon état de conservation. Il s'agit en outre d'un témoin de la qualité architecturale de notre Région.

À la suite de l'arrêt récent de notre juridiction administrative, j'ai été interpellé par un grand nombre de Bruxellois inquiets ou scandalisés par ce manque d'égard pour notre patrimoine. En effet, de très nombreuses craintes et interrogations se profilent pour ce quartier.

Ce projet de démolition-reconstruction touche les bâtiments de l'ancienne compagnie minière, de style néoclassique et Art déco. Contrairement à ce que vous pensez, l'immeuble mérite d'être inscrit sur la liste de sauvegarde.

Ainsi, en vertu des informations qui précèdent, serait-il possible de revoir votre décision dans les semaines à venir au sujet de la préservation de ce bâtiment ? Des concertations avec la HUB ont-elles eu lieu récemment pour trouver une autre solution à l'extension de son campus ? Enfin, des discussions ont-elles été menées entre la Ville de Bruxelles et le comité de quartier, le cas échéant, à la suite de la décision du Conseil d'État ?

[167]

Mme Marie Nagy (DéFI). - Un bâtiment intéressant situé en plein quartier historique à l'angle de la rue du Marais et de la rue des Sables est menacé par un permis d'urbanisme susceptible d'être délivré par la Région.

En décembre 2012, la Hogeschool-Universiteit Brussel (HUB), devenue Odisee, faisait l'acquisition de cet ensemble d'immeubles historique. Construit à la fin du XIXe siècle et de style Art déco, il avait servi de siège social à la Société générale des mines avant d'être occupé par une série d'institutions. Il a été restauré mais ne convient manifestement pas au projet d'Odisee. Il est surprenant qu'Odisee ait acheté un immeuble historique en plein cœur de la ville pour une programmation incompatible avec son maintien.

La Ville de Bruxelles s'est émue de cette situation, vu la proximité du bâtiment avec le lieu de plantation du Meyboom, et a introduit un recours contre le projet de démolition. En décembre 2019, nous avons appris que le permis serait prochainement délivré par la Région.

Dans ce dossier, nous sommes nombreux à nous interroger sur la protection de notre patrimoine

immobilier, définie à l'article 206 du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (Cobat) comme "l'ensemble des biens immeubles qui présentent un intérêt historique, archéologique, artistique, esthétique, scientifique, social, technique ou folklorique, à savoir : (...)

b) au titre d'ensemble : tout groupe de biens immobiliers, formant un ensemble urbain ou rural suffisamment cohérent pour faire l'objet d'une délimitation topographique et remarquable par son homogénéité ou par son intégration dans le paysage".

[169]

La pétition de l'Atelier de recherche et d'action urbaines (ARAU) est à nouveau en ligne. Elle a déjà récolté plus de 6.000 signatures et le nombre ne cesse d'augmenter. Les Bruxellois sont très sensibles à la qualité de leur patrimoine ! Nous ne pouvons rester sourds à cette mobilisation politique et citoyenne. La bruxellisation devrait désormais être citée dans les manuels d'histoire de l'urbanisme comme une pratique révolue.

Pouvez-vous nous communiquer l'avis du gouvernement de la Région bruxelloise sur l'état actuel de ce dossier ? Les intentions de la haute école Odisee sont-elles bien de détruire cet ensemble architectural remarquable pour construire un campus universitaire ? Un permis d'urbanisme qui pourrait signer la destruction de cet ensemble sera-t-il délivré ? Une procédure de classement est-elle envisageable et encore possible ? Et à défaut d'une telle procédure, une inscription de ces bâtiments sur la liste de sauvegarde a-t-elle été envisagée ? Quelles sont les conséquences de cette décision ?

[171]

M. Pascal Smet, secrétaire d'État. - Soyons clairs : le dossier a été clôturé par le précédent gouvernement. Vos questions laissent croire que je dispose encore d'une marge de manœuvre. Ce n'est pas le cas !

En 2017, le gouvernement a délivré un permis d'urbanisme après examen de la valeur patrimoniale du bâtiment. La Ville de Bruxelles, par votre entremise en tant qu'échevin à l'époque, M. Coomans de Brachène, a alors introduit un recours, mais le Conseil d'État a rejeté tous les arguments invoqués et maintenu la décision du gouvernement. Par conséquent, le propriétaire du bâtiment, à savoir la Katholieke Universiteit Leuven (KU Leuven), détient aujourd'hui un permis d'urbanisme exécutable.

Vous ne pouvez pas me demander d'entreprendre des actions qui me sont juridiquement impossibles. La seule option serait que la KU Leuven change d'avis mais, selon mes informations, elle n'en a pas l'intention. Du reste, une partie du bâtiment sera conservée, surtout du côté de la rue des Sables, sur le plan de la structure et de la façade.

Il revient à présent à la KU Leuven de déterminer ce qu'elle compte faire. La seule possibilité pour la Région serait d'acheter le bâtiment, pour autant que la KU Leuven soit disposée à le vendre, ou de l'exproprier pour une fonction régionale. Je ne vois cependant pas quelle fonction publique pourrait être invoquée pour ce bâtiment.

[173]

N'ai-je pas raison ?

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- En partie. Comme je le dis souvent, la moitié de la vérité n'est pas la vérité. À titre personnel, je suis absolument outré qu'un gouvernement, quel qu'il soit, puisse délivrer un permis pour des bâtiments d'une telle qualité architecturale alors que, dans le même temps, il donne de grandes leçons sur la qualité architecturale et la mise en valeur du patrimoine et organise des biennales consacrées à l'Art déco et à l'Art nouveau. Il se vante de la beauté de Bruxelles et de la qualité de son patrimoine Art nouveau et Art déco tout en le laissant démolir.

Vous accusez le gouvernement précédent mais je vous rappelle que vous en étiez membre. J'apprécie beaucoup Mme Nagy mais son parti, DéFI, était également au pouvoir et est intervenue dans cette décision.

Avant 2012, avant même que je sois échevin, j'ai appris de bonne source que la Ville de Bruxelles avait dissuadé Odisee d'acheter ces bâtiments car son projet allait devoir être rentré au chausse-pied et que le bâtiment allait poser problème. Il fallait dès lors essayer de trouver une autre solution. Alors que le permis avait déjà été délivré, certes bloqué par notre recours, nous avons proposé un échange avec un bâtiment très laid qui devait être démoli. Notre proposition a été refusée !

Vous pourriez toujours prévoir une rencontre informelle avec Odisee afin de lui proposer un échange. Le bâtiment que nous proposons à l'époque n'existe plus, de sorte qu'il s'agit vraiment là d'une occasion manquée. Je tiens à le souligner, car ce bâtiment était la seule façade qui méritait encore d'être montrée au moment de la plantation du Meyboom. Demain, ce quartier sera d'une tristesse absolue.

On dit qu'il faut préserver le patrimoine mais, dans les faits, on fait exactement l'inverse. Et cela dans la rue même du Centre belge de la bande dessinée, des anciens magasins Waucquez dessinés par Horta, c'est triste et scandaleux, alors qu'on essaie précisément de remettre en valeur un patrimoine dans des quartiers en souffrance. J'espère que vous pourrez encore discuter avec Odisee, car il est toujours possible de trouver des solutions quand on le veut vraiment.

[179]

Mme Marie Nagy (DéFI).- Je trouve dommage de chercher quel parti a fait quoi à quelle époque... Chacun est libre de sa parole et de son action. Je suis certaine que les décisions que prend le MR au gouvernement fédéral ne sont pas systématiquement du goût de M. Coomans de Brachène. Chacun doit essayer, dans la mesure du possible, d'agir en fonction de ce qu'il croit être le bien public. Or le groupe DéFI ne peut se résigner à voir tout simplement disparaître une œuvre de l'architecte Paul Saintenoy.

Quand mon collègue s'est adressé à la Ville de Bruxelles, celle-ci l'a renvoyé à la Région, seule entité selon elle à avoir aujourd'hui la possibilité d'intervenir. J'entends bien votre réponse, M. le secrétaire d'État, mais puisque vous aimez mettre en avant votre influence, vos réseaux et vos contacts, voilà, en tant que secrétaire d'État au patrimoine, l'occasion d'agir.

C'est important. Un mouvement se manifeste, des Bruxellois tirent la sonnette d'alarme et estiment que ce bâtiment mérite d'être sauvegardé. Prendre des contacts, avec l'aide de la KU Leuven, serait faire œuvre utile pour Bruxelles et son patrimoine.

M. Pascal Smet, secrétaire d'État.- Mais qui dit que je n'ai pas entrepris de discussions ? Si vous avez bien écouté...

Mme Marie Nagy (DéFI).- C'était une des questions. Continuez donc, et venez avec une solution, puisque vous voulez que Bruxelles ait "de la gueule". En voilà une, essayez de la sauver ! Nous sommes derrière vous.

[189]

M. Pascal Smet, secrétaire d'État.- Le problème est d'ordre juridique. Bien entendu, je dialogue avec Odisee et la KU Leuven, mais je ne veux pas vous donner de faux espoirs. C'est pour cela que j'ai clairement dit que la décision leur appartenait. Juridiquement, c'est la configuration actuelle. On peut la regretter, mais c'est ainsi.

Il appartient à Odisee et à la KU Leuven de décider. Je peux bien sûr m'exprimer et je dialogue beaucoup, surtout en cette période de réceptions de Nouvel An. Je ne peux cependant rien imposer. Je n'en ai pas les moyens. Elles ont obtenu le permis et si elles souhaitent l'exécuter, elles peuvent le faire.

- *L'incident est clos.*